

L'INFO *Municipale*



Édition spéciale estivale

Volume 25 - Numéro 6
4 juin 2014

LE MOT DU MAIRE

Depuis 9 ans, le conseil municipal offre et utilise mensuellement **L'Info municipale** pour partager avec la population le travail des élus et des employés. Nous avons débuté depuis quelques années la parution de l'édition spéciale estivale qui se veut un condensé des grands dossiers de la Municipalité durant l'année en cours. Principalement, cette Info est acheminée au non-résidents à votre adresse postale afin de permettre à un plus grand nombre de citoyennes et citoyens d'être informé des grands dossiers de la Municipalité.

Dossiers majeurs pour la Municipalité :

Un des dossiers majeurs de 2013 était le réaménagement du noyau villageois (boulevard Curé-Labelle). Celui-ci est maintenant réalisé et le village est plus beau que jamais. Toutefois, nous avons vécu un « dommage collatéral » sur le secteur nord près de la bretelle Augustin-Lauzon, plus précisément en face du parc René-Lévesque. L'hiver très froid et une nouvelle configuration de la route ont occasionné le bris d'une conduite majeure d'aqueduc. Nous avons continué à approvisionner le secteur nord par une voie de contournement. Pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise, nous avons entrepris de changer cette conduite de place. Des démarches sont en cours avec le ministère des Transports en ce qui concerne les frais occasionnés à la Municipalité.

Par ailleurs, nous pouvons observer la beauté des aménagements qui ont été faits sur le boulevard. J'ai vu l'autre jour un message qui disait qu'il faut un miracle pour Labelle. Pour moi, le miracle va venir de nous, il faut que chacun mette la main à la pâte pour que les gens aient le goût de venir visiter Labelle. Que chaque maison ou commerce soit fleuri, que l'entretien de notre patrimoine soit irréprochable. Que notre accueil soit la raison pour laquelle les visiteurs reviennent. Notre avenir nous appartient, faisons tous notre part.

Nos deux terrains de tennis sont fraîchement rénovés; venez en profiter et découvrir les joies de ce sport dans un décor merveilleux.

Lorsque que vous lirez cette Info, le dôme sur notre patinoire sera sur le point d'être installé. Il sera fonctionnel en début d'été pour différentes activités. Dans le même ordre d'idée, l'appel d'offres pour la rénovation du centre communautaire est en cours et les travaux devraient débiter sous peu.

L'entente que nous avons signée avec la SÉPAQ permet, avec une preuve de résidence, d'avoir accès à la plage du lac Caché et de tous les secteurs du parc du Mont-Tremblant ainsi qu'un tarif préférentiel sur la location dans le parc. Ce nouveau service a été très populaire l'an dernier, profitez-en !

Le projet de traitement des matières organiques (bac brun) avance rapidement. La phase I est amorcée pour plusieurs secteurs de nos trois MRC. La phase II débutera cet automne avec l'ajout de nouveaux secteurs et de nouvelles municipalités. Le projet de bacs semi-enfouis au lac Baptiste donne de bons résultats. Nous aurons à prendre des décisions pour continuer le déploiement dans les secteurs où nous avons des problèmes avec les rats laveurs et les ours.

En collaboration avec la Municipalité d'Amherst, nous aménagerons un site de détente sur le bord de la rivière Maskinongé.

Le site sera situé au début de la rivière, où arrivent le sentier de marche Alléluia et les sentiers de VHR. Il y aura un stationnement, des tables à pique-nique, des toilettes sèches et l'aménagement d'un sentier sur les abords de la rivière pour rejoindre les chutes Clément.

Aussi, malgré toutes les démarches de la municipalité, le dossier des ambulances est toujours au même point. Nous nous luttons à des fonctionnaires qui travaillent uniquement avec des statistiques, qui eux seuls peuvent y donner un sens. Des démarches se poursuivent avec notre député pour tenter de faire avancer ce dossier.

Nous travaillons présentement au renouvellement du statut de village-relais. Il semble que la plupart des commerces ne sont pas intéressés à faire des aménagements, souvent coûteux, pour que l'on conserve notre statut de village-relais. Des démarches sont en cours pour demander une extension des délais pour se conformer aux normes minimales. Il s'agit principalement de normes touchant les aménagements pour des personnes à mobilité restreinte.

Les démarches sont en cours pour le réaménagement du bureau d'accueil touristique au parc René-Lévesque.

J'apprenais que notre garderie aurait 4 places au mois d'août pour des jeunes de 4 ans. Pour réserver votre place, appelez au **819-326-6515** et demandez **Mme Annick Vézina**.

Je vous souhaite un bel été!

Gilbert Brassard, maire

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Gilbert Brassard

- Maire;
- Membre du Conseil des maires de la MRC;
- Membre de la Commission des finances;
- Membre du Comité de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des Laurentides;
- Membre du Conseil d'administration du Centre local de développement (CLD);
- Membre de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;
- Membre d'office sur tous les comités et commissions;
- Membre du Comité Village-Relais;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité des ressources naturelles du territoire des Laurentides;
- Membre du Comité de planification et du développement du territoire de la MRC des Laurentides;
- Représentant de la MRC des Laurentides au conseil d'administration de TRICENTRIS
- Président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
- Président de la PROMA
- Co-président du Comité des parcs régionaux linéaires



Claude Labonté

- Conseiller responsable du dossier sur le développement économique;
- Membre du Conseil d'administration de Loisirs Laurentides;
- Conseiller responsable des relations avec les associations;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Conseil d'administration de l'organisation des bassins versants (OBV) des rivières Rouge-Petites-nation et Saumon et membre de l'OBV Rivière-Rouge-Nord;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Chambre de commerce de Labelle
- Représentant de la Municipalité auprès de l'organisme Plein air Haute-Rouge.



Claude Nantel

- Membre de la Commission des finances;
- Conseiller responsable du Comité consultatif d'urbanisme;
- Coresponsable du dossier de la protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité d'embellissement
- Opération Œil de lynx



Patrice Charette

- Conseiller responsable du Service des travaux publics et de la voirie;
- Conseiller délégué à l'Office municipal d'habitation;
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité de la gare.



Nadia Masse

- Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Conseillère responsable du dossier du Service des loisirs et du tourisme;
- Conseillère responsable de la culture;
- Membre du Comité des loisirs;
- Représentante de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes;
- Responsable des questions familiales et/ou des aînés et représentante auprès du Carrefour action municipale et famille;
- Conseillère sur le Comité de la politique familiale, Municipalité amie des aînés.



Robert Bergeron

- Maire substitut à la MRC;
- Responsable de la Commission des finances;
- Président du Transport adapté et collectif des Laurentides (TCAL);
- Responsable de la Commission des ressources humaines;
- Coresponsable de la Municipalité dans le dossier de protection de l'environnement;
- Représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du Manoir Labellois;
- Membre du Comité de diversification économique;
- Membre du Comité d'étude Internet haute-vitesse en zones non-desservies.



Michel Lefebvre

- Conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et du Service de sécurité incendie;
- Membre de la Commission des ressources humaines;
- Membre du Comité de retraite;
- Membre du Comité Village-Relais
- Représentant de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec.

SUIVI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 MAI ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 MAI 2014

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mai 2014.

Appels d'offres et contrats

Un contrat a été accordé à « Asphalte Bélanger inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 43 659 \$, pour la réalisation de travaux de pavage à la patinoire (à l'intérieur du dôme qui sera installé en juin).

Un mandat a également été accordé à MA Gauthier Électricien, pour la réalisation de travaux d'électricité dans le dôme, au coût de 14 880 \$ plus les taxes. Rappelons que ces deux derniers mandats bénéficieront d'une aide financière de 50% dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.

Un autre mandat a été accordé aux Entreprises JOFI enr. pour la réalisation des structures et lettrages en acier (pour des enseignes municipales) pour la somme de 18 300 \$ plus les taxes. Rappelons également que cette dépense sera payée à même l'aide financière reçue dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 et des sommes réservées à cet effet.

Enfin, un dernier mandat a été octroyé par la Municipalité à l'Union des Municipalités du Québec pour préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2014-2015.

Urbanisme et environnement

Une résolution a été adoptée pour accepter la demande numéro 2014-011 pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur Boulevard du Curé-Labelle pour le revêtement extérieur de couleur blanche et le contour de couleur rouge pour la remorque et d'accepter l'implantation d'un auvent de couleur rouge.

Finalement, M. Luc Guindon a été nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2015.

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2014.

Administration, finances et ressources humaines

Le rapport sur les indicateurs de gestion 2013 a été déposé au conseil et celui-ci a autorisé à ce qu'il soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il y a aussi eu dépôt des rapports comparatifs des revenus et dépenses 2014 versus 2013 pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014 et des prévisions budgétaires 2014 adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

La Municipalité a donné son appui au programme GÉNÉRATION C4 qui vise à créer dans la communauté des Laurentides des attitudes et des comportements favorables à la persévérance scolaire, à la réussite éducative, à la qualification et à la diplomation chez les jeunes et les adultes en formation face à l'équilibre entre les études, le travail, la famille et les activités de la vie courante.

Tel que demandé par certains citoyens, le mandat pour la réalisation du calendrier municipal a été confié à une entreprise de la région, soit Imprimerie Léonard. Il s'agit d'un mandat d'un an qui pourra être renouvelé si tout va bien.

Plusieurs embauches de personnel pour la saison estivale 2014 ont été autorisées par le conseil :

Au bureau d'accueil touristique, nous aurons Madame Mégane Moreau et Monsieur Mathieu Fréchette.

Pour une seconde fois, cet été, nous aurons une patrouille environnementale, composée de Mmes Ariane Brisson et Élisabeth Grégoire-Sauriol.

À l'horticulture, nous aurons M. Benjamin Gareau-Blais et aux espaces verts, MM Félix Desrochers, Younes Bentounsi et Hugo Bédard.

Travaux publics

Suite à divers refus du MTQ à nos demandes verbales, il a été résolu de leur demander de procéder à une réévaluation des besoins en éclairage à l'intersection du boul. du Curé-Labelle et du chemin Augustin-Lauzon ainsi que sur toute la montée que constitue le chemin Augustin-Lauzon, et de procéder le plus rapidement possible aux correctifs nécessaires en installant un éclairage approprié et sécuritaire.

Une résolution a également été adoptée pour leur demander de participer aux coûts du bris d'une conduite d'aqueduc survenu suite aux travaux qu'ils ont réalisés sur le boul. du Curé-Labelle.

Enfin, un mandat pour l'émondage de divers chemins de la Municipalité a été octroyé à M. André Laurin.

Urbanisme et environnement

Une demande de dérogation mineure a été présentée et acceptée par le conseil. Il s'agit de la demande numéro 2014-007 qui a pour objet une dérogation mineure de 2,93 mètres pour la marge avec la route 117 pour la construction d'un bâtiment principal, sur le lot 28B-P, rang I, dans le canton de Joly, situé le chemin Fleuribelle.

Loisirs

Le conseil a autorisé la signature d'un nouveau protocole d'entente entre l'Association des propriétaires au lac Labelle et la Municipalité concernant le contrôle des accès à la rampe de mise à l'eau du lac Labelle dans la perspective de la protection de l'environnement des plans d'eau et à contrer la propagation de la myriophylle et autres espèces exotiques.

Avis de motion et règlements

Les seconds projets de règlement suivants ont été adoptés :

- * Règlement numéro 2014-242 modifiant la plan d'urbanisme relatif au parc linéaire le P'tit train du Nord et la gestion des usages dans les affectations agricoles et agroforestières;
- * Règlement numéro 2014-243 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 concernant les définitions et le montant des contraventions;
- * Règlement numéro 2014-244 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 relatif au parc linéaire le P'tit Train du Nord, la gestion des usages dans les affectations agricoles et agroforestières.

La version finale de ces règlements sera adoptée à la séance du mois de juin.

Finalement, le conseil municipal de la Municipalité de Labelle a tenu à féliciter la direction et les employés ainsi que le comité de santé et sécurité du travail de la Municipalité pour l'obtention de la palme d'excellence 2012-2013 soulignant notre prise en charge et notre performance exceptionnelle au sein de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire de mai 2014.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire aura lieu **lundi le 16 juin 2014.**

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « conseil municipal » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

POUR NOUS JOINDRE

Hôtel de ville

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Téléphone : 819-681-3371, **Télécopieur** : 819-686-3820

Courriel : info@municipalite.labelle.qc.ca, **Site internet** : www.municipalite.labelle.qc.ca

PAR SERVICE

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Gilbert Brassard (5006)

ADMINISTRATION

Direction générale	Claire Coulombe, directrice générale	(5004)
Finances	Marie-France Turpin, dg adjointe	(5002)
Greffé	Geneviève Gaudreau	(5003)
Taxation	Suzie Durand	(5005)
Réception	Danielle Lacasse	(5000)

LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

Loisirs	Belinda Proulx, directrice	(5009)
Bibliothèque	Nathalie Robson, directrice	(5021)
Piscine	Johanne Paquette	(5014)
Société d'histoire	Gilbert Cholette	(5022)

SERVICE D'INCENDIE

Stephen Potts, directeur (5023)
Urgence 911

TRAVAUX PUBLICS

Marc Ethier, directeur (5010)
Télécopieur (819) 686-1073
Urgence (téléavertisseur) (800) 363-3781
demandez numéro d'utilisateur (414258)

URBANISME

Marc Blaquière, directeur	(5007)
Marianne Pelosse, responsable adjointe	(5008)
Ginette Cormier, secrétaire	(5001)
Martin Ouimet, environnement	(5031)

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver plusieurs informations sur le site Internet de la Municipalité, dont l'Info municipale au www.municipalite.labelle.qc.ca. Nous vous offrons également la possibilité de le recevoir par **courriel**. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca.

COURRIER EXTERNE ET CHUTE À LIVRES

Il vous est possible de nous faire parvenir du courrier en dehors des heures d'ouverture de l'Hôtel de ville en utilisant la boîte de courrier externe située à la droite de la porte d'entrée principale de l'Hôtel de ville au 1, rue du Pont.

Vous pouvez également utiliser la chute à livre de la bibliothèque Lancia-Monette qui est située à la droite de la porte d'entrée principale de la bibliothèque municipale pour la remise des livres empruntés.

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal pour la saison estivale auront lieu les 16 juin, 21 juillet et 18 août 2014 à 20 h à la salle Wilfrid-Machabée située au 2^e étage de l'Hôtel de ville.

Venez rencontrer l'équipe du Conseil municipal, leur poser vos questions et prendre connaissance des différents dossiers traités.

Vous serez à même d'en savoir plus sur les dossiers qui vous concernent et vous touchent et il vous sera alors possible de leur faire part de vos préoccupations et de vos intérêts.

PISCINE ET SPA, LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Le soleil éclatant, la chaleur, les vacances arrivent d'ici peu et il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir ou un spa pour se relaxer et s'amuser.

Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour leur implantation au coût de 30\$, et ce, même pour les piscines gonflables, afin d'assurer la sécurité de votre installation selon les normes provinciales et municipales en vigueur.

Il est important pour vous de connaître les règlements et d'être assuré que votre installation soit conforme pour éviter les accidents malheureux. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine ou votre nouveau spa.

Passez un bel été, sans danger !

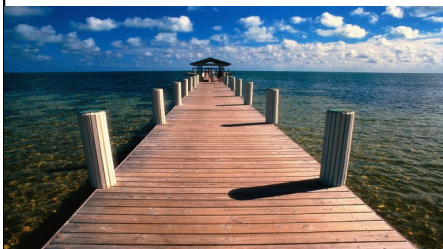


LES QUAIS

Les beaux et chauds jours de vacances sont enfin arrivés! Rien de mieux que de passer ces journées de repos à se prélasser au bord de l'eau!

Si vous comptez changer ou aménager un nouveau quai, il est important de connaître les démarches à suivre :

- * Tout aménagement, changement ou réparation de quai doit avoir obtenu préalablement un **certificat d'autorisation** émis par la Municipalité;
- * Un seul quai par propriété est autorisé;
- * Seuls les quais en forme de «L», «T» et «I» sont permis;
- * La superficie totale admise est de 40m² (430pi²). **Cependant**, tout quai ayant une superficie entre 20m² (215pi²) et 40m² doit obtenir l'aval du Centre d'Expertise Hydrique du Québec **en plus** du certificat d'autorisation de la Municipalité;
- * Seuls les matériaux tels que le bois, le plastique et l'aluminium sont acceptés;
- * Pour tout quai à des fins autres que résidentielles, vous devez obtenir l'autorisation du ministère compétent.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez rejoindre le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle au (819) 681 3371 au poste 5007 (Marc Blaquièrre) ou au poste 5008 (Marianna Pelosse).

Nous vous souhaitons un bon été!

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION *Info municipale*

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée
13 juin 2014

Date de parution
2 juillet 2014

SERVICE DES LOISIRS

Belinda Proulx, directrice
819-681-3371, poste 5009

PROGRAMMATION LOISIRS — AUTOMNE 2014

Date de tombée: **11 août 2014**

Aux organismes reconnus par la Municipalité, aux professeurs offrant des cours variés, faire parvenir vos textes complets par courriel à

bproulx@municipalite.labelle.qc.ca

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPEL

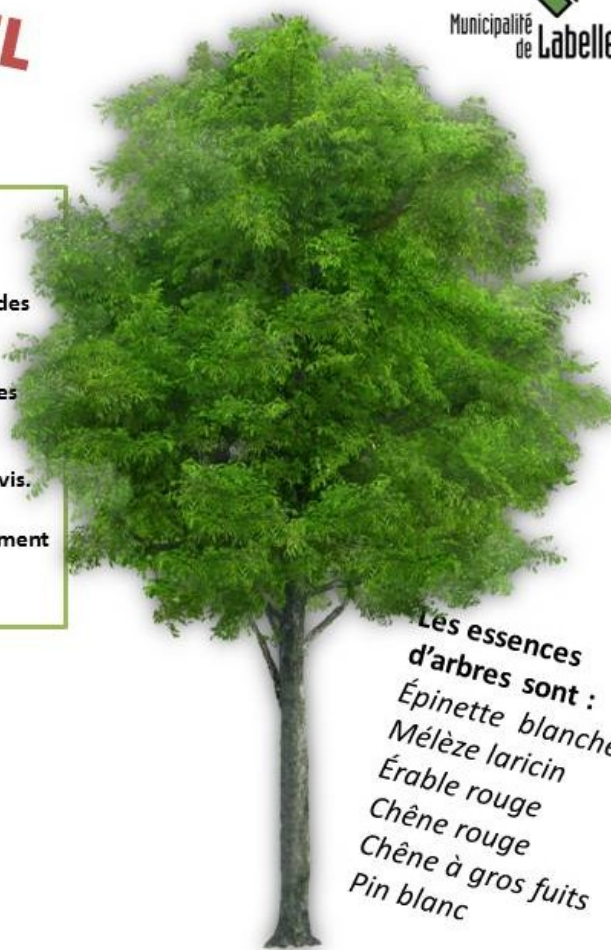
La Municipalité de Labelle organise sa journée de l'environnement, une distribution d'arbres gratuits sera effectuée grâce à la collaboration du club des 4H, de l'organisme de bassin versant Agir pour la Diable et du ministère des Ressources Naturelles.

Vous pourrez, lors de cette journée, faire l'achat de composteurs domestiques au coût de 30 \$ taxes incluses (argent comptant seulement).

De plus, des bacs de compost de cuisine seront offerts gratuitement.

Les quantités sont limitées, alors les premiers arrivés seront les premiers servis.

Vous trouverez également des informations concernant le compostage, le recyclage ainsi que la réglementation qui s'applique en matière d'environnement sur le territoire de Labelle.



Les essences
d'arbres sont :
Épinette blanche
Mélèze laricin
Érable rouge
Chêne rouge
Chêne à gros fruits
Pin blanc

Bienvenue à tous les résidents.

Lieu : Garage municipal situé au 8565, boul. du Curé-Labelle.

Date : Le Samedi, 7 juin 2014.

Heure : De 9h00 à 13h00 ou jusqu'à épuisement des stocks.

Patrouille environnementale

JE RĂCUPĂRE
et j'en suis fier!

Encore cette année, durant la période estivale, une patrouille environnementale constituée d'Élisabeth Grégoire-Sauriol et d'Arianne Brisson parcourra la Municipalité afin de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les questions environnementales. Cette patrouille qui sera à pied d'œuvre jusqu'à la fin août, proposera aux citoyens des outils nécessaires afin de transposer leurs bonnes intentions en gestes concrets.

Les patrouilleuses se concentreront sur la gestion des matières résiduelles, elles sensibiliseront les citoyens sur de meilleurs comportements à adopter lors de la disposition des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux, etc.

Les citoyens auront également droit à des conseils pour amorcer un compostage maison, ainsi qu'à des trucs pour l'économie de l'eau potable, la prévention de l'herbe à poux et bien d'autres pratiques à caractère environnemental.





FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX



Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Saint-Jean-Baptiste le **24 juin** ainsi que pour la fête du Canada le **30 juin**.

Le Bureau d'accueil touristique sera ouvert selon l'horaire prévu.

DÉNOMINATION ET EMPLACEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Voici un petit rappel des noms ainsi que de l'emplacement des diverses salles municipales de la Municipalité.



Salle Wilfrid Machabée: 1, rue du Pont, en-haut de l'Hôtel de ville

Salle Valiquette: 7393, boul. du Curé-Labelle, en-haut de la bibliothèque

Pavillon des loisirs: 15, rue des Loisirs, à côté du terrain de balle

Gymnase du centre communautaire, piscine et chapelle: 29, rue du Couvent *****Fermés tout l'été en raison des travaux*****

Club de l'Âge d'Or: 1, rue du Pont, par l'arrière

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Ginette Cormier, secrétaire, poste 5001, Martin Ouimet, inspecteur en environnement, poste 5031

Marianna Pelosse, responsable adjointe, poste 5008, Marc Blaquièrre, directeur, poste 5007

ATTENTION AUX CHIENS !!

Chaque semaine, nous recevons des plaintes venant de citoyens à propos de chiens jappant incessamment, de chiens dangereux et de chiens laissés sans surveillance et sans laisse allant sur les propriétés voisines. Pour les citoyens vivant cette problématique, cela devient irritant et conflictuel. Nous nous devons donc d'agir et d'intervenir afin de remédier à la situation.



Par la présente, nous vous informons que le règlement 2009-180 interdit de garder plus de deux (2) chiens par propriété et qu'il est obligatoire d'obtenir une licence (médaille municipale) par chien, au coût de 15 \$, vous accordant le droit d'avoir un ou deux chien (s).

Tout chien doit être en tout temps tenu en laisse, sauf lorsque le chien se trouve sur la propriété du gardien et que ce dernier y est présent pour assurer le plein contrôle sur le chien.

Tout chien errant situé à l'extérieur de la propriété du gardien peut être capturé par la Municipalité aux frais du propriétaire du chien. Le gardien peut en reprendre possession dans les 3 jours ouvrables suivant le paiement des frais exigés.

Si le chien n'est pas réclamé par son propriétaire, le dit chien pourra être abattu, euthanasié, donné ou vendu.

En tout temps, n'oubliez pas d'enlever et de nettoyer immédiatement les matières fécales de votre chien sur la propriété publique.

Tout propriétaire d'un chien qui enfreindra le présent règlement se verra attribuer une amende minimale de 300 \$ pouvant aller jusqu'à 1000 \$, par jour d'infraction. Pour une personne morale, une amende minimale de 600 \$ pouvant aller jusqu'à 2000 \$ peut être délivré.

Enfin, l'application dudit règlement a pour but d'établir des règles de courtoisie, de quiétude et de sécurité du voisinage.

En vous remerciant d'avance, de votre précieuse collaboration.

Le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle



LE RETOUR DES INSECTES PIQUEURS

Pour plusieurs, le retour aux températures estivales signifie également qu'il faudra composer avec la présence des moustiques et autres insectes piqueurs. Une cohabitation difficile, certes, mais qui peut grandement s'améliorer si l'on applique quelques conseils éclairés afin de ne pas trop les attirer.

Nous savons que ces insectes naissent dans l'eau, si nous voulons diminuer leur prolifération, il ne faut pas laisser stagner l'eau dans un trou, un fossé, un vieux pneu, une brouette, une patageoire, etc. Ce sont des endroits rêvés pour eux.

Un terrain où persistent des flaques d'eau durant deux ou trois jours après une pluie est propice à une infestation de moustiques. Remplissez les dépressions puis semez du gazon, ou encore versez quelques gouttes de détergent à vaisselle dans les flaques pour tuer les œufs de moustiques.

Il est important de porter des vêtements tissés serrés, longs et de couleurs claires, d'opter pour des souliers fermés et d'éviter de vous exposer à la tombée du jour et tôt le matin, soit durant les périodes où les moustiques sont les plus actifs.

Voici quelques méthodes pour éloigner les moustiques naturellement et sans risque :

La citronnelle

Par son odeur forte, se révèle efficace pour lutter contre les moustiques. On peut l'utiliser sous différentes formes. Vous pouvez tout d'abord la planter sous vos fenêtres ou autour de vos terrasses. Cela aura une action répulsive sur les moustiques. Vous pouvez aussi mettre quelques gouttes d'essence de citronnelle ou d'huile essentielle de citronnelle sur votre oreiller. Cela aura pour effet de vous protéger la nuit.

Le basilic

Plantez du basilic près de vos terrasses et fenêtres. Ou disposez simplement un pot de basilic sur votre fenêtre. Les moustiques seront repoussés.

L'eucalyptus

Vous pouvez utiliser de l'huile essentielle d'eucalyptus et éventuellement la combiner à celle de citronnelle.

Autres plantes répulsives contre les moustiques

D'autres plantes ont une action répulsive contre les moustiques. Vous pouvez utiliser :

- ☐ Géranium Rosat; Géranium citronnelle; Thym citron; Verveine citronnelle

Utilisez ces plantes près de vos terrasses, balcons ou fenêtres pour repousser les moustiques.

Vignettes et lavage de l'embarcation !!

Il est à noter que tous les citoyens de Labelle utilisant une embarcation à moteur pour se balader sur un lac pour un séjour de plus d'une journée doivent obtenir une vignette au coût de 5\$. Pour ce qui est des non-résidents, le coût est de 30\$. Il est possible de se procurer une vignette à l'un de ces trois endroits : L'Hôtel de Ville, le bureau d'accueil touristique ou au quai du lac Labelle.

En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.

Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains laissent passer des touristes et amis pour mettre la mise à l'eau d'une embarcation sans que celle-ci n'ait été lavée.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle. Pour les non-résidents, le coût est de 50\$. L'accès aux autres plans d'eau sur le territoire est gratuit pour tous.

Le débarcadère du lac Labelle est ouvert du 17 mai au 3 septembre:
Lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi et dimanche de 9h à 18h

Nous vous souhaitons un très bel été ensoleillé.





LES NUISANCES?

Il existe plusieurs types de nuisances susceptibles de troubler la tranquillité, la paix du voisinage réglementées par la Municipalité. Le bruit peut devenir nuisible et causer du tort aux voisins, comme les aboiements de chien, les travaux et la musique à forts décibels. Également, le fait de laisser sans laisse un chien, le fait de laisser pousser des mauvaises herbes et que sa propriété (bâtiment, terrain, etc...) ne soit pas proprement et sécuritairement entretenue et maintenue. Cela implique, entre autres, de laisser des déchets, des débris, des rebuts, certains véhicules automobiles ou tous les types de matériaux sur sa propriété.

Afin d'appliquer les règlements municipaux en vigueur, le conseil municipal autorise les employés du Service de l'urbanisme à effectuer des visites entre 7h et 19h, de toute propriété mobilière ou immobilière pour constater si tous les règlements sont respectés. Le service de police peut également être contacté.

Le règlement 2013-234, relatif aux nuisances, permet de légiférer ce qui nuit à la paix, à l'ordre, au bien-être général et à la qualité de vie des citoyens.

Pour avoir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter Mme Marianna Pelosse, responsable adjointe au Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008.



Réseau Environnement démarre la 38^e édition du PEEP (Programme d'Économie d'Eau Potable) qui aura lieu du **5 mai au 8 août 2014** partout à travers le Québec. La Municipalité de Labelle participe au programme pour une dixième année consécutive afin de sensibiliser nos citoyens, jeunes et moins jeunes ainsi que nos commerçants à l'économie de l'eau potable.

Depuis 2009, Réseau Environnement met également sur pied la **Journée compte-gouttes**, qui a lieu le 15 juillet, dans le cadre du PEEP. Lors de cette journée, municipalités et citoyens sont invités à poser un geste concret pour l'économie d'eau potable.

Avec une consommation d'environ 400 litres d'eau par jour, les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau au monde (Environnement Canada, 2012)

**PROGRAMME
D'ÉCONOMIE
D'EAU POTABLE**

 **Réseau
Environnement**

ATTENTION AUX ROULOTTES ET TENTES DE CAMPING



Nous vous rappelons que l'utilisation des roulottes de camping de toutes sortes n'est permise que sur les terrains de camping sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Labelle. Même si son utilisation ne se fait que pour une seule journée ou une fin de semaine (pour recevoir de la visite) elle est strictement interdite. Les personnes ou les propriétés fautives pourraient recevoir des amendes minimales de 538\$, et ce, sans aucun avis. L'application stricte de la réglementation pour ce type d'offense s'explique par une augmentation grandissante de récalcitrants et de plaintes durant les dernières années qui engendre la plupart du temps des nuisances par rapport au bruit et à la quiétude des lieux.



Dans le même ordre d'idées, il est important de préciser qu'il est possible d'aménager une seule tente de camping sur les terrains où l'on retrouve une habitation. Cependant, les terrains vacants ou les terrains qui ne possèdent pas d'habitation ne peuvent aménager une tente de camping.

VOUS PRÉVOYEZ FAIRE DES TRAVAUX SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?

L'été arrive à grand pas, et plusieurs d'entre vous profiteront de cette belle saison estivale pour faire divers travaux sur leur résidence. Ainsi, n'oubliez surtout pas de venir déposer votre demande de permis ou certificat à la Municipalité, et ce, avant de débiter vos travaux tels que la construction d'une remise, d'un garage, d'un quai, d'une piscine, d'un spa, de l'aménagement d'une installation septique, d'un puits, d'un agrandissement de la maison, de la rénovation de vos bâtiments, de l'abattage d'arbre, de remblai et déblai, etc.

En effet, un **permis est obligatoire** dans tous les cas où une personne désire construire, transformer, agrandir, ajouter, réparer, déplacer, enlever, démolir ou changer l'utilisation d'un bâtiment. Il en est de même pour tous travaux dans la bande de protection riveraine et d'abattage d'arbre.

Pourquoi faut-il un permis? Un permis est plus qu'une simple démarche administrative, c'est une garantie que les propriétaires se donnent :

- * Pour assurer l'harmonie entre les constructions, garantissant ainsi à la collectivité un milieu de vie de qualité ;
- * Pour protéger l'environnement ;
- * Pour garantir une localisation adéquate des usages et constructions à l'intérieur du territoire ;
- * Pour protéger la valeur des propriétés ;
- * Pour assurer que les constructions sont conformes aux règlements municipaux et provinciaux et puissent être vendues sans problème d'ordre légal.

N'hésitez pas à vous informer auprès du Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008 pour voir si votre projet tel que désiré est réalisable et s'il nécessite l'émission d'un permis. Cette simple démarche vous permettra d'éviter de désagréables surprises.

De plus, afin d'éviter tout fâcheux retard, prévoyez environ 2 semaines de délai pour l'émission du permis, qui sera valide durant un an.

Une fois votre permis obtenu, n'oubliez pas de l'afficher bien visiblement. Vous démontrerez ainsi votre respect envers la réglementation d'urbanisme.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUIN

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 16 juin 2014, trois dérogations mineures seront à l'ordre du jour :

- * Demande #2014-006 : Une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment principal à 5 mètres du lac et l'ajout d'un deuxième étage dans la rive, sur le lot 55, rang R, dans le canton de Joly, situé au 1, île Caribou;
- * Demande #2014-008 : Une dérogation mineure de 1.81% sur le coefficient d'occupation du sol et 2 mètres avec la marge latérale droite pour la construction d'un garage, sur le lot 7-7, rang 01, dans le canton de La Minerve, situé au 8558, chemin du Lac-Labelle;
- * Demande #2014-012 : Une dérogation mineure pour l'aménagement d'un deuxième étage en partie dans la bande de protection riveraine, sur le lot 17C-3, rang G, dans le canton de Joly, situé au 4568, chemin du Lac-Labelle.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Rappel du concours ****Labelle Fleurie****

Avec les nouveaux aménagements paysagers sur le boulevard du Curé-Labelle et le renouvellement de notre adhésion aux Fleurons du Québec, nous voulons encourager la participation des citoyens de Labelle à améliorer leur milieu de vie et à contribuer à l'embellissement du village.

Nous vous rappelons que cette année, la Municipalité de Labelle organise un concours sur les aménagements paysagers qui touchent essentiellement le noyau villageois.

Deux catégories sont créées pour le concours, soit une catégorie pour les aménagements résidentiels et l'autre pour les aménagements commerciaux.

La date limite d'inscription est le vendredi 27 juin et l'évaluation des propriétés se fera entre le 12 et le 20 juillet. Des prix seront remis aux gagnants.

Pour plus d'informations, le formulaire d'inscription ou pour la grille d'évaluation, visiter la section service d'urbanisme/horticulture et embellissement du site Internet de la municipalité.

Bonne chance à tous et en espérant vous inscrire en grand nombre.



Ouverture du BAT

Le bureau d'accueil touristique a ouvert officiellement ses portes pour la saison estivale 2014 le 16 mai dernier.

Du 16 mai au 15 juin 2014 inclusivement :

Vendredi au dimanche de 9 h à 17 h

Du 16 juin au 1er septembre 2014 inclusivement :

Dimanche au jeudi de 9 h à 17 h;

Vendredi et samedi de 9 h à 19 h

Du 2 septembre au 12 octobre 2014 inclusivement :

Vendredi au dimanche de 9 h à 17 h



Information
touristique



Règlements sur la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides

Cette réglementation touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs, les cours d'eau et les milieux humides.

- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage et la taille d'arbres et d'arbustes ne sont pas autorisés dans la rive ;
- Lors de travaux de stabilisation dans la rive ou en bordure du littoral, l'avis faunique du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune est essentiel et une demande de Certificat d'autorisation pourrait être émis ;
- Les travaux dans la rive ou en bordure du littoral devront être réalisés avec des mesures de mitigations (barrière géotextile, ballots de paille, etc.) afin de minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau ;
- Interdiction de tout agrandissement d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute érection de murets, clôtures et murs, de toute nouvelle construction d'un bâtiment accessoire ou principal dans la rive ;
- Reboisement de 10 mètres obligatoire dans la rive avec des espèces de végétaux indigènes ;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive sauf pour un accès au lac de **2,4 mètres** pour une pente de moins de 30 % et de 1,2 mètre pour une pente de 30% et plus. Le sentier devra avoir un couvert végétal ;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive pour les terrains ayant une pente supérieure à 30%. L'émondage des arbres en haut de talus à travers l'écran de végétation d'une largeur maximale de 2,4 mètres est possible afin d'y créer une fenêtre. Il est important de laisser en place les arbustes et les arbres de petite taille qui ne nuisent pas à la vue. L'élagage et l'émondage ne permet pas la coupe du tronc de l'arbre ;
- Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres ;

Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.

À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30% et 15 mètres si la pente est supérieure à 30% avec un talus de 5 mètres et plus. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux.

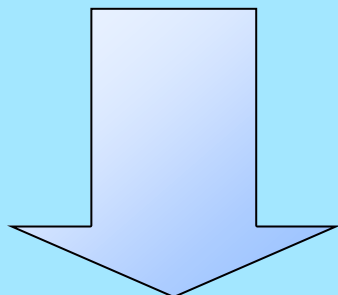


Vous avez des documents à nous apporter ou des clés à nous remettre, mais nos bureaux sont fermés?

Située à la droite de la porte principale de l'Hôtel de ville, vous y trouverez une boîte de dépôt de nuit.

Surveillez l'image ci-bas.

Boîte de dépôt de nuit



Veillez noter que vous pouvez retrouver plusieurs informations supplémentaires en consultant le site de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca

De plus, si vous désirez émettre vos commentaires sur l'*Info municipale* ou encore vous inscrire pour le recevoir par courriel, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante : info@municipalite.labelle.qc.ca



Depuis 2012, la Municipalité de Labelle vous offre une page FACEBOOK afin de joindre le plus de résidents et non-résidents possible.

Cette page se veut un outil de rappel pour divers documents, événements, activités ou autres ayant lieu dans notre Municipalité. Vous pourrez donc être mis au courant rapidement des nouveaux documents disponibles sur le site Internet de la Municipalité ou d'activités mises sur pied par la Municipalité.



BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE

Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021



Adresse et heures d'ouverture :

7393, boul. Curé-Labelle
819-681-3371, poste 5021

Mardi : 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h
12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Services :

- * Prêts de livres et revues
- * Accès gratuit aux livres et ressources numériques
- * Location de best-sellers (\$)
- * Prêts inter-bibliothèque
- * Accès Internet et Internet sans fil gratuit
- * Impression de documents (\$)

Abonnement :

Résidents et contribuables : gratuit
Apportez une preuve de résidence
ainsi qu'une preuve d'identité lors
de votre inscription



Des livres numériques en français et en anglais sont disponibles via PRETNUMÉRIQUE.CA et OverDrive. Intéressé? Demandez votre NIP à la bibliothèque!

"Livres numériques en liberté" regroupe une liste de liens de site web qui propose la consultation en ligne ou le téléchargement gratuit et légal sans DRM (Droit de Reproduction Mécanique) des livres numériques sur votre ordinateur, votre liseuse, votre tablette ou votre téléphone intelligent.

Livres & ressources numériques

LIVRES NUMÉRIQUES

Guide de démarrage
android kobo Reader iPad Ordinateur FAQ

OverDrive
Livres numériques et livres audio
Nouvel usager
Appareils compatibles avec les livres numériques et/ou livres audio
OverDrive® Media Console™ Visite guidée

Livres numériques en liberté
"Livres numériques en liberté" regroupe une liste de liens de site web qui propose la consultation en ligne ou le téléchargement gratuit et légal sans DRM (Droit de Reproduction Mécanique) des livres numériques sur votre ordinateur, votre liseuse, votre tablette ou votre téléphone intelligent.

Spectacle pour les 5 à 12 ans

Quand : Le samedi 14 juin à 10 h 30
Où : Salle Valiquette (haut de la bibliothèque)
Durée : 55 minutes
Prix : Gratuit (aucune réservation requise)

Alfred Littéraire enquête!

Vous aimeriez voir la bibliothécaire se faire couper en deux? Des lapins et des colombes sortir d'un chapeau? Alfred, le magicien à nul autre pareil, est autrement plus original! Il ne connaît qu'une formule, qu'il récite depuis maintenant cinq ans : celle qui fait apparaître les grands personnages se cachant dans les livres! Grâce à son didjeridoo magique et la précieuse collaboration de courageux volontaires de l'assistance, vous verrez se matérialiser, sous vos regards éberlués, les plus grands héros des principaux genres littéraires!



CLUB DE LECTURE DU RAT BIBOCHE

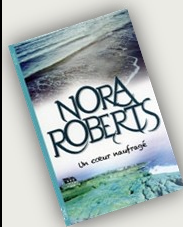
Le club du rat Biboché convie les tout-petits de 2 à 5 ans ainsi que leurs parents à découvrir l'univers passionnant de la lecture. Des surprises t'attendent lors de ton inscription et plusieurs prix seront attribués au hasard!

www.biboche.ca/





Fraîchement arrivés sur nos tablettes



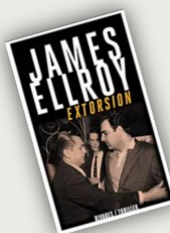
Auteur : Nora Roberts
Titre : Un cœur naufragé

Depuis plus de trois siècles, perché au sommet d'une falaise déchiquetée, le vaste manoir de Bluff House monte la garde sur la plage de Whiskey Beach et ses secrets. Pour l'avocat Eli Landon, l'imposante demeure de sa grand-mère est le dernier refuge. Accusé de meurtre de sa femme, Eli a finalement été blanchi faute de preuves, mais sa vie est un naufrage: sa réputation est en ruine.



Auteur : Schmitt, Éric-Emmanuel
Titre : L'élisir d'amour

Louise et Adam, séparés par des milliers de kilomètres, entretiennent une relation épistolaire, au cours de laquelle ils se lancent un défi: rendre quelqu'un fou amoureux. Ce faisant, ils s'interrogent sur le mystère des attirances et des sentiments, tout en ravivant les blessures du passé.



Auteur: Ellroy, James
Titre: Extorsion

Pour échapper aux stars d'Hollywood qui le harcèlent depuis son arrivée au purgatoire, Fred Otash, ancien policier véreux devenu informateur de la presse mondaine, se confie à Ellroy.



Auteur : Asa Larsson
Titre : Le sang versé

L'avocate Rebecka Martinsson, en mission pour son cabinet, est de retour dans sa ville natal de Kiruna. Une femme pasteur est retrouvée mutilée et pendue à l'orgue de son église. Ce meurtre n'est pas sans rappeler à la jeune femme une affaire similaire qui a eu lieu un an auparavant.

Invitation

5 à 7 enfants-parents-animateurs



**On vous invite le jeudi 26 juin entre 17h00 et 19h00 au Pavillon des Loisirs.
Venez rencontrer l'équipe du Pélicamp 2014 avec vos enfants pour découvrir les groupes et notre programmation estivale.
Collation et rafraîchissement seront servis sur place.
Nous vous attendons en grand nombre !!!**



LE PARE-FEU DU CHEF



Pour cette Info municipale, le Pare-feu du Chef vous parlera des barbecues, mais avant, un petit rappel pour le feu à ciel ouvert et le feu de brousse.

Rappelez-vous qu'il vous faut un permis de brûlage lorsque vous faites des feux à ciel ouvert. Quand nous avons un indice d'élevé ou extrême de la SOPFEU, ne faites aucun feu. N'oubliez pas que vous êtes toujours responsable de votre feu, et de ses conséquences.

Il ne faut surtout pas oublier que la Municipalité a trois panneaux pour vous indiquer les indices de feux en plus de son site Internet. Ces panneaux se trouvent au Bureau d'accueil touristique, devant le garage municipal, et un à l'entrée du chemin du Lac Labelle.

Merci pour votre compréhension et coopération.

Les barbecues au propane

Le chalet est fermé depuis le mois d'octobre ou novembre et le BBQ dort depuis ce temps. Prenez le temps de le nettoyer et de vérifier les tuyaux, les entrées de propane qui sont de bons endroits pour les araignées, et à l'intérieur du BBQ même, un endroit où les souris font leur nid.

Quelques notes sur le propane

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre, à la condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires. Le propane est non toxique, incolore, et inodore. Par souci de sécurité, les fabricants sont tenus d'y ajouter un produit qui dégage une odeur semblable à celle des œufs pourris ou du chou bouilli (du métacan) pour permettre de vous alerter en cas de fuite.

Les quelques conseils qui suivent ont pour objectif de prévenir les accidents.

N'utilisez donc jamais votre barbecue à l'intérieur et n'entreposez jamais votre bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum de votre barbecue

Placez votre appareil à un endroit stable et bien ventilé. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Les bouteilles : Les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées de la circulation et **remises au distributeur de propane**, ou à votre centre RDD municipal, qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bouteille au rebut, (incluant les gros morceaux) car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

Pour plus de renseignements, contactez votre détaillant de barbecue et propane ou la Régie du bâtiment (cet article est tiré de la Régie du bâtiment).

Les visites résidentielles

Les pompiers ont commencé leurs visites résidentielles pour l'année. Ils sont en groupe de deux, avec un véhicule d'incendie et en uniforme et bien identifié. La visite ne prend pas plus que 15 minutes et peut vous donner de bons conseils.

Signalisation 911

La Municipalité de Labelle procèdera à l'installation de panneaux d'adresse connus plus communément par signalisation 911. Ces panneaux facilitent la tâche des ambulanciers, le service incendies et la police afin de retrouver les entrées, durant des situations d'urgence. Pour l'année 2014, la Municipalité finira de les installer dans le secteur du Lac Labelle, et fera, par la suite, le secteur des lacs Joly, Baptiste, du Blueberry Lake et du chemin du Moulin. Ce projet est dans sa deuxième année.

12345 LAB

Depuis l'installation l'an passé, nous avons eu certaines adresses qui ont été brisées, par le bras robot du système d'ordures. SVP vous assurez de ne pas mettre vos bacs trop près de votre affiche adresse 911, laissant de la place au bras de faire son travail.

Vous avez la responsabilité d'assurer que votre adresse soit lisible en tout temps.

Sécurité publique

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la municipalité de Labelle a préparé la première phase d'un plan de sécurité, en conformité avec le modèle proposé par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Le plan permet d'identifier nos besoins en matière de sécurité civile et de préparer nos ressources à réagir le plus rapidement et efficacement possible lors d'un sinistre. Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue. Ainsi, la planification des éléments prioritaires réalisée dans ce document constitue un premier pas vers le développement d'une préparation générale destinée à répondre aux conséquences et aux besoins générés par la plupart des sinistres. Dans le même esprit, vous, les citoyens et citoyennes de Labelle, avez votre part à faire. Lors d'un sinistre, vous aurez à prendre soin de vous pendant le premier 72 heures, selon des normes internationales. Ceci donne aussi le temps à la municipalité de prendre les démarches nécessaires pour assurer votre sécurité. Voici une liste d'une trousse de secours que vous devrez avoir en cas de sinistre.

TROUSSE D'URGENCE DE BASE

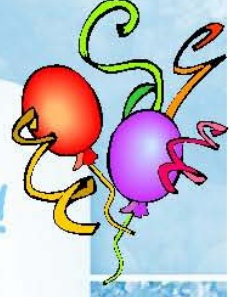
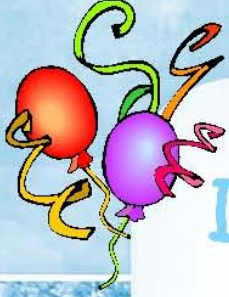
- * ***Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :***
 - * **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
 - * **Nourriture non périssable** — provision pour au moins trois jours
 - * **Ouvre-boîte manuel**
 - * **Radio à piles** - piles de rechange
 - * **Lampe de poche** - piles de rechange
 - * **Trousse de premiers soins** - bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
 - * **Articles pour l'hygiène** - brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, serviettes sanitaires, sacs à ordures de plastique
 - * **Couvertures** et (matelas gonflable si vous en avez)
 - * **Argent comptant et monnaie**
 - * **Jeu de clés pour la voiture et la maison**
 - * **Sifflet** - pour signaler votre présence aux secouristes
 - * **Chandelles**
 - * **Briquet et/ou allumettes**
 - * **Couteau de poche multifonctionnel**
 - * **Masques anti-poussières** - pour filtrer l'air contaminé
 - * **Papiers personnels importants** - Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.
- Pensez aussi à inclure les articles pour***
- * **habillement** : changement de linge, pour au moins les 3 jours (La base, pantalon, t-shirt, sous-vêtements, bas, chandail chaud, etc.)
 - * **votre famille** : médicaments, équipement médical, nourriture spéciale
 - * **bébés** : lait maternisé, couches jetables, biberons
 - * **animaux domestiques** : nourriture, médicaments, accessoires

GARDEZ CES TROUSSES DANS UN LIEU ACCESSIBLE

Vous recevrez bientôt un dépliant avec les explications pour la trousse.

Alors passez un bel été en toute sécurité, et pour plus d'informations, consultez le site web de la Municipalité.

Le directeur du service, Stephen Potts



Labelle...rassemblée à la gare!

2^e édition

**Labelle sera en fête le 13 septembre
prochain!**

**C'est l'événement de l'année pour
tous les villageois!**

Fête pour tous, où des jeux gonflables seront
présents, une Chasse aux trésors, la Zone **WXXX**
pour pré-ado, un circuit d'apprentissage de
vélo, des divertissements pour les aînés, un
spectacle musical familial et bien plus!



Quand: 13 septembre 2014

Où: sur le site de la gare (si pluie, la fête aura lieu sous le dôme)

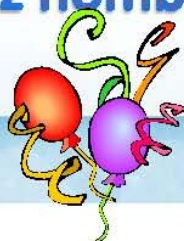
Horaire: de 10h à 16h

Dîner de hot-dog et blé d'inde, gratuit, pour tous!



Venez nombreux!!!

Apportez le vélo de votre enfant et votre chaise!



Municipalité
de **Labelle**

L'INTERNET HAUTE VITESSE AU LAC LABELLE, ENFIN !

Les travaux destinés à fournir l'Internet haute vitesse aux résidents du Lac Labelle sont sur le point d'être complétés par Fibres Internet Laurentides (FILAU), organisme à but non lucratif qui a reçu le mandat de couvrir le Lac Labelle, avec l'appui de la Municipalité de Labelle et une subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La majorité des résidents du lac Labelle y auront donc accès et pourront bénéficier des quatre abonnements disponibles soient :

Résidentiel : 39.95\$/mois à un débit de 1.5 Mbits, 30Go/mois
Affaires : 49.95 \$/mois à un débit de 3 Mbits et 60Go/mois
Affaires Plus : 59.95\$/mois à un débit de 5Mbits et 100Go/mois
Commercial : 69.95\$/mois à un débit de 6Mbits et 170 Go/mois.

Une diminution de 50 \$ sur les frais d'installation est également accordée en 2014 grâce à une participation financière de la Municipalité de Labelle.

Les formulaires des contrats sont disponibles au bureau municipal de Labelle. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer au 819-681-3399 ou www.filau.com



ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

MUSÉE FERROVIAIRE

Le musée ferroviaire de la Gare de Labelle est situé au 178, rue du Dépôt, tout près de la piste cyclable du P'tit train du Nord.

Ouvert à tous les samedis et dimanches jusqu'au 21 juin 2014.

À partir du 22 juin et ce jusqu'au 1er septembre 2014, le musée est ouvert à tous les jours!

Des visites sont possibles pour y découvrir : le musée ferroviaire, le wagon de queue, le cadran solaire, à proximité des vestiges du CPR, la table tournante, le cendrier, le garage, citerne, etc.

**Le site regorge de choses à découvrir
sur notre patrimoine ferroviaire!**

Départ des sentiers pédestres : Cap 360,
Montagne du gorille, etc.

Venez-nous voir!



Message important de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge

Avis à tous nos paroissiens,

En raison des rénovations du centre communautaire et de la chapelle de Labelle, qui commenceront cet été, il n'y aura plus aucun ministère à l'église de Labelle à compter du 28 mai.



À compter du 1er juin, la messe du dimanche aura lieu à la salle de l'Âge d'Or située au 1, rue du Pont. L'entrée se fait par l'arrière.

Pour la durée des rénovations, les baptêmes, les funérailles, et les mariages se feront dans les églises avoisinantes, au choix des gens.

Merci de votre compréhension.

Jorge Luis Rios Duran, prêtre modérateur

CLUB QUAD IROQUOIS

ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

Cette épluchette de blé d'inde se tiendra au parc de la Gare de Rivière-Rouge. Tous les bénéfices sont remis à la Fondation du Cancer du sein du Québec.



Venez encourager cette cause!

Date : 16 août 2014

Lieu : Parc de la Gare de Rivière-Rouge

Horaire: De 11h à 15 h

Coût : Blé d'indes, croustilles, hot dog et breuvages en vente au coût de 3\$ pour 2 items

Ouvert aux quadistes ainsi qu'à toute la population.

Pour informations 819-686-1414 ou sur le site www.clubquadiroquois.com



COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Grande Vente

50% de rabais du 9 au 13 juin 2014

Toute notre marchandise de la friperie et de la boutique réduite à demi-prix. Vêtements, souliers, sacs à main, manteaux, bottes, accessoires pour la maison, jouets, livres.

Venez nous voir, nous sommes toujours au 127 du Collège, Labelle 819-686-1878.

Lundi au vendredi de 9h à 16h.

N'oubliez pas: nous serons ouverts samedi le 7 juin de 10h à midi.



Remerciements - Souper Spaghetti

Le 12 avril dernier avait lieu notre traditionnel souper spaghetti. Tous les jeunes ainsi que l'équipe d'animation tiennent à remercier la population de Labelle qui a su répondre en grand nombre et faire de cet événement un beau succès qui nous a permis d'amasser 2 800 \$.



Nous remercions également M. Steve Provost qui a merveilleusement bien agrémenté la soirée ainsi que tous nos commanditaires (Brisson gestion et rénovation, le cafetier plus, dépanneur de Labelle/ Sonic, Dépanneur Vallée de la Rouge, Distribution Martin Jacques, J.L. Brissette – Coca Cola, Marché Bonichois Labelle, M.C. Forêt, Maxi Mont-Tremblant, Pharmacie Pascal Cormier, Promutuel l'Abitibienne Labelle, Quincaillerie Gauthier enr., les Reliures Caron & Létourneau et Transport adapté Stéphane Lachaîne).

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 11 avril 2015 pour une autre belle soirée!



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le conseil d'administration de la Mdj vous invite à son assemblée générale annuelle.

Date: 26 juin 2014
Heure: 19h
Où: Salle Valiquette, 2e étage de la bibliothèque Lancia-Monette, 7393, boul. Du Curé-Labelle



Adoventure 2014 / Annulation

C'est avec regrets que nous vous annonçons qu'il n'y aura pas d'Adoventure pour l'été 2014. Suite à la période d'inscriptions qui avait lieu du 6 au 9 mai dernier, de 13 h à 21 h, le nombre d'inscriptions ayant été insuffisant, nous ne pouvons mener à bien ce projet. Nous tenterons d'organiser quelques activités et sorties extérieures pour les membres de la Mdj. Nous vous invitons donc à consulter notre page facebook **Mdj Labelle** ainsi que l'Info Municipal pour avoir plus de détails.



SONIC DONNE AU SUIVANT!

Nous tenons à vous informer que depuis quelques semaines, une alliance entre le Dépanneur SONIC de Labelle et le comité de parents de L'école Le Tremplin est née. Les propriétaires, Normand et Ronald Davis ont accepté d'être le lien entre les citoyens, qui amènent leurs bouteilles consignées, et le comité. Donc ceux qui le désirent pourront remettre les sous de leurs consignés au Sonic et celui-ci nous remettra l'argent amassé. Les fonds recueillis permettront d'offrir un service d'animation sur l'heure du midi et de faire des activités spéciales.

Lorsque vous avez des consignés, allez les porter au Sonic et dites-leur que vous voulez donner les sous à l'école et le tour est joué!

Les enfants vous en remercient...

Ne pas oublier qu'il y aura une collecte de porte à porte, tout comme en janvier dernier, pour ramasser les consignés directement à votre domicile, le samedi 28 juin prochain. Merci d'avance de votre collaboration.

Le comité Parentraide



CERCLE DE FERMIERES LABELLE

Les membres du Cercle de Fermières Labelle sont invitées à l'assemblée générale qui aura lieu le 9 juin 2014 à partir de 17h. Les activités suivantes seront à l'ordre du jour: élection pour les postes de vice-présidente, secrétaire-trésorière et conseillère # 2, la remise des gratifications annuelles, le souper de fin d'année, un encan chinois au profit d'OLO et le dévoilement du concours d'arts textiles pour l'année 2014-2015.

Lors du congrès régional de notre Fédération, dans la catégorie Artisanat Jeunesse, le Cercle de Fermières Labelle a exposé le plus grand nombre de bracelets de l'amitié qui ont été confectionnés par les étudiants de l'école Le Tremplin sur une période de 12 ateliers. Par d'un tirage au sort, Frédérique Lapointe s'est mérité un montant de 5\$ pour sa participation.

Le conseil d'administration



Assemblée générale annuelle

Le 5 mai dernier, la Chambre de commerce de Labelle a tenu son assemblée générale annuelle à laquelle 30 personnes se sont présentées. Le président sortant, monsieur Yvon Cormier, a résumé les grands dossiers de l'année 2013-2014 :



Action 117

Suite au contournement de la 117 à Labelle, monsieur Cormier a souligné les importants débats, les réunions, les réflexions du Comité Action 117 ainsi que les nombreux appuis de diverses instances pour préserver nos acquis et continuer à développer notre moteur économique et culturel, maintenir nos emplois et nos entreprises.

En 2014 : À ce sujet, il a invité les membres à prendre connaissance de la lettre du Ministère des Transports du Québec par laquelle il avise les commerçants et entrepreneurs, touchés par le contournement de la Route 117 à Labelle, qu'une enquête est en cours concernant les impacts financiers et économiques de ce contournement.

Réalité augmentée

En 2014, les promoteurs de ce projet Richard Pettigrew et Francis Cloutier ont fait une démonstration de la dernière technologie qui est utilisée pour la réalisation du projet Réalité augmentée. Une courte vidéo vaut mille mots. Ce projet rassembleur devrait mettre sur la scène des Laurentides l'histoire de Labelle racontée autrement. Monsieur Cormier a salué particulièrement la collaboration et l'intérêt de la Municipalité de Labelle envers ce projet. Elle a accordé une subvention de 20 000\$.

Élections

Les membres sortants sont : Mesdames Martine Lauzon et Rébecca Bégin (secrétaire) de même que Messieurs Yvon Cormier (président), Éric Lapointe et Claude Labonté.

Les membres présents étaient d'accord à reconduire le mandat des membres sortants au conseil d'administration pour une période de deux ans : Yvon Cormier, Éric Lapointe, Claude Labonté et madame Martine Lauzon.

Le poste de secrétaire sera comblé au cours des prochains mois.

Projet 2014 : Fête de la St-Jean

La Chambre de commerce met en branle actuellement des démarches en vue d'offrir à la population de Labelle une fête de la St-Jean qui se tiendra le lundi 23 juin 2014. Des détails seront communiqués via les journaux de la région et le canal communautaire.



Les membres du conseil d'administration de la CCL

De gauche à droite : Denis Gauthier, Claude Labonté, Éric Lapointe, Martine Lauzon, Israël Fontaine, Richard Pettigrew, Francine Bisson, Hubert Clot, Pierre Leblanc, Pierre Dumontier et Yvon Cormier.

Conclusion

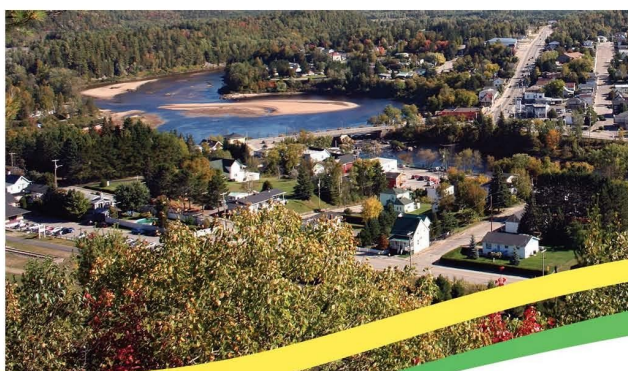
Monsieur Cormier a remercié tous les membres qui ont assisté à leur assemblée annuelle et il a rappelé que leur collaboration et leur appui sont l'âme et le moteur de la Chambre de commerce

Nouveau membre :

Lors de la séance tenue le 15 mai 2014, les membres du CA ont nommé madame France Cloutier à titre d'administratrice et secrétaire du conseil d'administration de la Chambre de commerce.

Madame Cloutier, résidente de Labelle, se dit heureuse de s'impliquer dans les affaires de la Chambre de commerce pour lesquelles elle démontre un réel intérêt.

Les membres lui souhaitent cordialement la bienvenue



CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
06	01		Début des messes à la salle de l'Âge d'Or	Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge	1, rue du Pont À l'arrière
06	07	9h à 13h	Journée de l'environnement	Municipalité de Labelle	Garage municipal 8565, boul. du Curé-Labelle
06	9 au 13		Grande vente 50%	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
06	13		Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
06	14	10h30	Alfred Littéraire enquête—spectacle pour les 5 à 12 ans	Municipalité de Labelle—bibliothèque	Salle Valiquette haut de la bibliothèque
06	16	20h	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
06	24		Fermeture des bureaux municipaux—Bureau d'accueil touristique ouvert	Municipalité de Labelle	
06	26	19h	Assemblée générale annuelle	Maison des jeunes	Salle Valiquette Haut de la bibliothèque
06	27		Date limite d'inscription—concours Labelle fleurie	Municipalité de Labelle—Comité d'embellissement	
07	30		Fermeture des bureaux municipaux—Bureau d'accueil touristique ouvert	Municipalité de Labelle	
07	02		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
07	15		Journée comptes-gouttes	Municipalité de Labelle—Réseau environnement	
08	16	11h à 15h	Épluchette de blé d'inde	Club quad Iroquois	Parc de la gare de Rivière-Rouge
09	13	10h à 16h	Labelle... rassemblée à la gare	Municipalité de Labelle	Sur le site de la gare

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
T. 819 681-3371 • F. 819 686-3820
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication : info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2013, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.